

## Bénéficiaires de prestations d'inactivité

**Les transferts monétaires aux personnes d'âge actif assurent une garantie de ressources de première importance en période de chômage élevé.** La plupart des pays offrent deux niveaux de prestation distincts : une prestation primaire d'inactivité (généralement des prestations d'assurance chômage) ; et une prestation secondaire (assistance chômage ou prestations de revenu minimum comme l'aide sociale) destinée aux personnes n'ayant pas ou plus droit aux prestations d'assurance.

**En 2010, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Finlande et l'Islande ont enregistré les pourcentages les plus élevés (5 % au moins) de personnes d'âge actif bénéficiant de prestations primaires d'inactivité (graphique 5.10.A).** À l'autre extrémité du spectre, le Chili, la Corée, le Japon et la République slovaque comptent 1 % seulement d'allocataires de l'assurance chômage. Il n'existe pas de régime national d'assurance chômage au Mexique, et on ne dispose pas de données relatives aux allocataires pour la Grèce et la Turquie.

Ces fortes variations tiennent d'une part à la situation du marché du travail, d'autre part à la conception des régimes de prestations sociales. Un faible taux de participation aux régimes d'assurance chômage a pour effet de réduire la couverture des chômeurs. C'est ce qui se passe au Chili, où l'assurance chômage est organisée sous forme de régime d'épargne individuel. En Suède, où l'adhésion à l'assurance chômage est facultative, le nombre de bénéficiaires a diminué malgré la hausse du chômage. **La plus forte hausse des prestations est observable en Espagne, en Estonie, aux États-Unis, en Irlande et en Islande,** pays où le chômage a bondi pendant la crise économique.

**Les prestations secondaires d'inactivité ont dans l'ensemble beaucoup moins progressé entre 2007 et 2010 (graphique 5.11.B).** La hausse du chômage de longue durée et le nombre grandissant de chômeurs ne bénéficiant pas de l'assurance chômage ont cependant entraîné une augmentation substantielle de ce type de prestations en Irlande et en Espagne (assistance chômage) et aux États-Unis (programme d'assistance supplémentaire à l'alimentation – *Supplemental Nutrition Assistance Program*, SNAP). Les taux de prestation ont légèrement diminué en France et en République tchèque, ainsi que dans quelques pays où l'évolution du marché du travail est plus favorable (Allemagne, Australie, Pologne).

**En 2010, les prestations secondaires les plus élevées ont été observées aux États-Unis, en Irlande et au Mexique (graphique 5.11.A) et les plus faibles en Belgique, en Israël et au Japon.** La composition de ces dispositifs varie selon les pays. L'assistance sociale occupe une place dominante au Mexique (*Oportunidades*) et aux États-Unis (SNAP et Assistance temporaire aux familles dans le besoin – *Temporary Assistance for Needy Families*, TANF). L'assistance chômage est importante en Allemagne, en Espagne, en Finlande, en Irlande et au Royaume-Uni. L'Australie, l'Islande et la Nouvelle-Zélande offrent également une garantie de ressources ciblée à de nombreux ménages monoparentaux. En Allemagne, la stabilité du nombre d'allocataires à un moment où le chômage reculait laisse entendre qu'il peut être difficile de diminuer le nombre de bénéficiaires des prestations sociales.

## Définition et mesure

Les prestations primaires d'inactivité sont les prestations généralement allouées pendant la phase initiale de chômage (dans la plupart des pays, il s'agit d'une assurance chômage). Certains pays ne disposant pas de ce régime appliquent à la place une aide au chômage assortie de conditions de ressources. Pour avoir droit aux prestations primaires, il faut en général avoir occupé un emploi auparavant ou cotisé au régime d'assurance. Font exception les prestations d'aide en Australie et en Nouvelle-Zélande, qui ne sont pas subordonnées à un emploi antérieur. L'octroi de toutes les prestations primaires d'inactivité est subordonné à la recherche active d'un emploi et à d'autres conditions apparentées, leur mise en œuvre et leur application variant toutefois selon les pays et les régimes.

Dans les pays où l'assurance chômage est la prestation primaire, l'assistance chômage ou l'aide sociale fournit une aide financière secondaire. En outre, de nombreux pays offrent des prestations ciblées à des groupes particuliers, comme les parents isolés.

Les statistiques ont été établies à partir de la *Base de données de l'OCDE sur les bénéficiaires de prestations sociales* (SOCR), qui englobe les principales prestations de remplacement du revenu dans 40 pays de l'UE et de l'OCDE. Selon les données communiquées par les pays, la base de données comptabilise le nombre de bénéficiaires, les flux et les montants moyens des prestations, et couvre actuellement quatre années (2007-2010).

Les diagrammes illustrent le nombre de bénéficiaires en pourcentage de la population d'âge actif. Les prestations allouées à l'échelon de la famille (assistance sociale par exemple) ne sont comptées qu'une fois par famille.

## Pour en savoir plus

Immervoll, H., S. Jenkins et S. Königs (2014), « Experiences of Minimum-income Benefit Recipients: Duration and Dynamics of Benefit Receipt », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, Éditions OCDE, Paris, à paraître. [www.oecd.org/els/workingpapers](http://www.oecd.org/els/workingpapers).

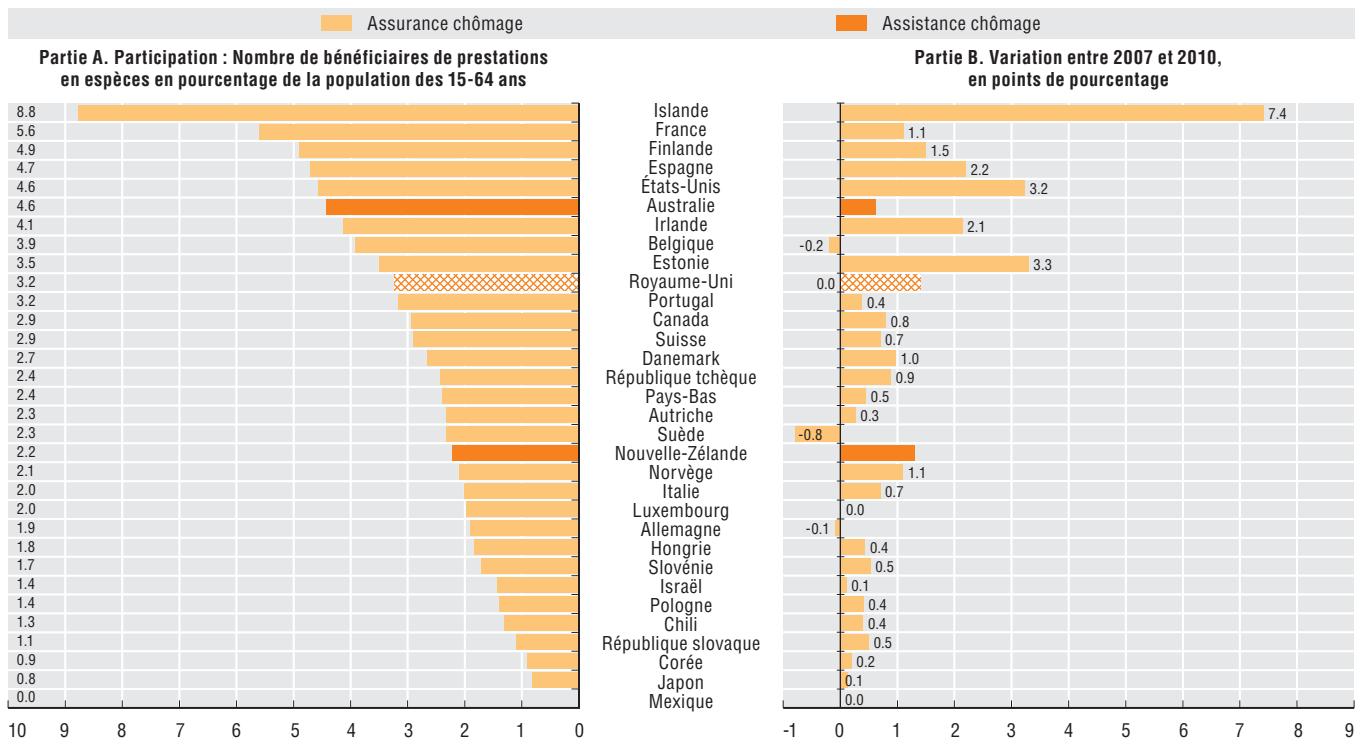
Königs, S. (2013), « The Dynamics of Social Assistance Benefit Receipt in Germany – State Dependence Before and After the 'Hartz Reforms' », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 136, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k3xwtg6zknq-en>.

## Notes des graphiques

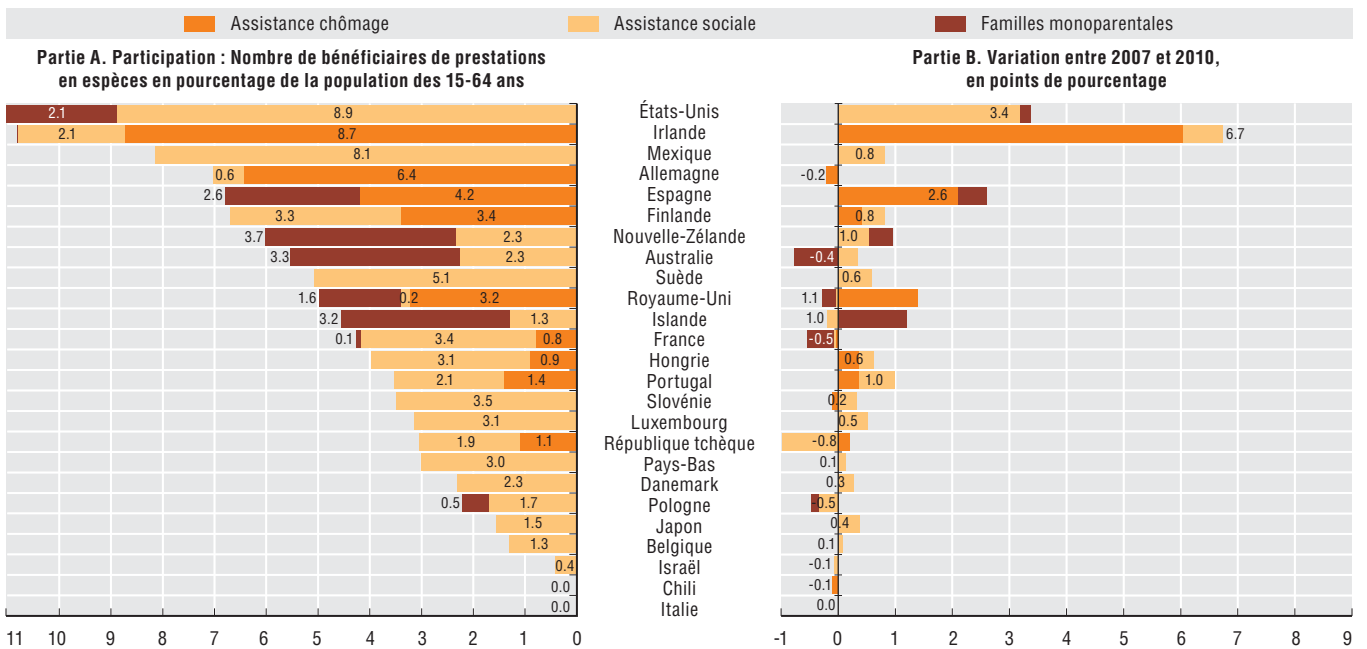
Les prestations secondaires d'inactivité de certains pays ne figurent pas dans les graphiques en raison de l'absence de données. Au Royaume-Uni, les demandeurs d'emploi assurés sociaux peuvent percevoir une indemnité forfaitaire pendant les six premiers mois de chômage, cette prestation étant subordonnée à un critère de ressources par la suite. La ventilation entre ces deux catégories n'étant pas disponible, c'est le nombre total de bénéficiaires qui est donné pour les prestations primaires et secondaires.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

5.10. Prestations primaires d'inactivité : première ligne de défense pour les chômeurs



5.11. Prestations secondaires d'inactivité : les filets de sécurité sont indispensables pour les plus pauvres mais les taux de prestations sont souvent bas



Source : Calculs issus de la Base de données de l'OCDE sur les bénéficiaires de prestations sociales (SOCR), à paraître.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932994871>



Extrait de :  
**Society at a Glance 2014**  
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/soc\\_glance-2014-en](https://doi.org/10.1787/soc_glance-2014-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2014), « Bénéficiaires de prestations d'inactivité », dans *Society at a Glance 2014 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/soc\\_glance-2014-21-fr](https://doi.org/10.1787/soc_glance-2014-21-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).